

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION	: 1 ^{er} septembre 2022
DATE D’AFFICHAGE	: 1 ^{er} septembre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS	: 29
En exercice	: 29
Présents	: 26
Votants	: 27
Absents excusés	: 1
Absents	: 2

L’an deux mille vingt-deux, le sept septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PINTURIER Jean-Benoît.

Étaient présents :

M PINTURIER Jean-Benoît, M LEMAIRE Thierry, Mme POULIZAC Virginie, M KOÏTA Tidiane, Mme RIONDEL Beatrix, M GADEA Jean-Yves, Mme CHAIGNEAU Juliette, M BEC Jean-Sébastien, Mme DESNOUS Liza, M OLIVIER Robert, Mme PEREZ Salvatrice, M METAYER Thierry, Mme SARAZIN Annie, M DEMOLON Franck, Mme NICOLAS-NELSON Nathalie, M FERREIRA Daniel, Mme TREVET Sylvaine, M GAUGEZ Samuel, M BAUDRIER Jérôme, Mme CAMBOULIN Chimène, M ENSERET Guy, Mme BEN GELOUNE Elisabeth, M GUENIN Bernard, Mme MOINE Nathalie, M LEFRANC Sébastien, Mme CITADELLE-VELIN Kelly.

Absente excusée :

Mme MICHIELS Marielle ayant donné pouvoir à M BAUDRIER Jérôme.

Absents :

M LANDRIER Ludovic,
M HENRY Olivier.

Monsieur PINTURIER Jean-Benoît constate le quorum et propose au vote un(e) secrétaire de séance :
M LEMAIRE Thierry.

L’ensemble des conseillers municipaux renoncent au vote à bulletin secret.
Est élu(e) à l’unanimité secrétaire de séance M LEMAIRE Thierry.

VERSEMENT D’UNE AIDE FINANCIERE A L’ASSOCIATION FISO COM SOONINKON JANDO LOOGONTE À LA SUITE DES INONDATIONS DU MOIS D’AOUT QUI ONT TOUCHE LA MAURITANIE ET NOTAMMENT LA VILLE DE KAEDI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les inondations survenues dans la ville de Kaédi en Mauritanie en août 2022 notamment dans la nuit du 18 au 19 août 2022, à la suite de pluies diluviennes et qui ont provoqués de nombreux dégâts matériels, de nombreuses familles évacuées et placées dans des abris temporaires,

Considérant que plusieurs quartiers ont été ravagés,

Vu l’exposé du rapporteur,

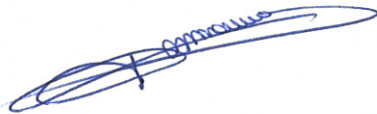
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser une aide financière d'un montant de 500€ à l'association FISO COM SOONONKON JANDO LOOGONTE afin de venir en aide aux habitants de la ville de Kaédi.

La délibération est adoptée par 20 voix POUR, 3 voix CONTRE (Mme MICHIELS, MM BAUDRIER, FERREIRA) et 4 ABSTENTIONS (Mmes MOINE, CITADELLE-VELIN, TREVET, M LEFRANC).

Fait et délivré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Saint-Pathus, le 10 septembre 2022.

Le Secrétaire
Thierry LEMAIRE



Le Maire
Jean-Benoît PINTURIER

